

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-26

CREDIT D'ACTION ECONOMIQUE

MAÎTRISE D'OUVRAGE	OPERATION	COMMUNE
Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens	Marché des Potiers Août 2008	CAYLUS

Pour favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aide simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

Il s'agit de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département
- faciliter et promouvoir la création d'entreprise ainsi que leur transmission
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, groupements professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnées ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions le Comité Avenir Entreprise s'est réuni le 16 avril 2009 en vue d'examiner le dossier de demande de subvention suivant :

MARCHE DES POTIERS A CAYLUS - 15 AOUT 2008

DESCRIPTION DU PROGRAMME

► LES RAISONS

Le groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens organise chaque année, le 15 août, « le marché des potiers » dans les rues du village. Le succès grandissant de cette manifestation a été couronné par une fréquentation en forte hausse. Ce sont près de 12 000 visiteurs qui sont venus à Caylus pour découvrir les oeuvres originales de quelques 70 potiers.

Le Conseil Général est partenaire de cette opération et c'est au titre de la manifestation du 15 août 2008, que le Groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens sollicite une subvention du Département.

► COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération pour le marché est le suivant :

	Montant en euros
Communication Publicité Médias	16 800 €
Animations Diverses	15 900 €
TOTAL	32 700 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

	Montant en euros
Autofinancement	13 500 €
Sponsors	3 700 €
Communication (ville de Caylus)	5 000 €
Commune de Caylus	6 000 €
Subvention du Conseil Général sollicitée	4 500 €
TOTAL	32 700 €

Le groupement des artisans et commerçants caylusiens sollicite une aide départementale d'un montant de **4 500 €** pour l'organisation du salon des potiers du mois d'août 2008.

► AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR

Après examen de la demande, le comité technique considérant :

- que cette manifestation rencontre un réel succès auprès du public qui se traduit par une augmentation significative du nombre de visiteurs,

- propose d'accorder au groupement des Artisans et Commerçants Caylusiens une subvention d'un montant de **4 500 €** pour l'organisation du Salon des potiers 2008 à Caylus.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 657415, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2009	60 000 €
Engagement 2009	54 685 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	4 500 €
Disponible	815 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au groupement des artisans et commerçants Caylusiens une subvention d'un montant de 4 500 € pour l'organisation du salon des potiers 2008 ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur l'article 657415, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,